

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission des Finances. Il s'agit de l'achat de véhicules de tourisme et utilitaires de moins de 3,5 tonnes neufs. C'est un marché à bons de commande d'un montant total annuel estimé à 520 K€ HT minimum et 1,7 M€ HT maximum d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable trois fois un an par expresse reconduction.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, au moment où le G8 vient de prendre position sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre, nous sommes très surpris de la politique qui est la vôtre en terme d'achat de véhicules pour la Ville.

Vous nous demandez dans cette délibération l'achat d'une centaine de véhicules, et moins de 10 % de ces véhicules répondent à des critères de ce qu'on appelle les véhicules propres, c'est-à-dire avec des taux de CO² inférieurs à 100. Pour ce qui nous concerne, ce pourcentage évidemment est beaucoup trop faible par rapport à l'ambition que vous portez assez régulièrement sur le développement durable, et nous ne comprenons pas pourquoi cette ambition ne s'exprime pas aussi dans la politique d'achat des véhicules de la Ville, d'autant que M. le Maire, dans sa conclusion tout à l'heure sur la discussion du compte administratif, nous a fait part de la politique d'augmentation internationale des matières premières, notamment du pétrole. Il est surprenant que ces éléments-là ne soient pas intégrés dans la politique qui est la vôtre concernant les véhicules.

Par ailleurs, vous nous parlez dans cette délibération d'un achat de véhicules électriques dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, sans nous donner le nombre de ces véhicules, ni la portée que vous voulez donner à ce type d'acquisition. Donc, notre vocation n'est pas évidemment de rejeter cette disposition mais d'obtenir de votre part, en conformité aux ambitions que vous exprimez régulièrement, des réponses sur la réalité de ce que vous souhaitez en terme de développement durable, pour la politique d'achat de véhicules pour la Ville. Est-ce que les choses doivent rester en l'état tel que nous le voyons dans ce document, est-ce que vous avez des ambitions particulières sur l'utilisation des véhicules propres et quelle vision avez-vous de l'utilisation des véhicules électriques dans le cadre de votre politique d'achat ? Je vous remercie.

M. TETE Etienne, Adjoint : Mes chers Collègues, au-delà des querelles d'experts, la civilisation du pétrole s'avère plus derrière nous que devant nous. Le monde a consommé 1.160 giga-barils de pétrole, il lui reste à consommer 900 à 1.300 giga-barils... Au regard de la consommation actuelle : 43 ans. Il y a bien sûr une marge d'erreur, mais cela ne change rien sur les tendances lourdes.

Il y a également deux évidences. La combustion du pétrole produit des gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique... Le processus de réchauffement climatique a dangereusement commencé. Le film d'Al Gore, le rapport Stern, les engagements de Kyoto, sont autant de preuves que l'affirmation n'est plus à démontrer. Il n'y a pas de produits de substitution à l'échelle des enjeux.

Les problèmes que posent les agrocarburants, diminution des terres cultivables, rendement énergétique faible ou nul, production de gaz à effet de serre, sont désormais connus de tous. Toute personne intelligente prend aujourd'hui conscience de leurs effets pervers qui commencent à se faire sentir dans les pays du Sud.

Longtemps cantonnée à quelques associations écologistes, la contestation des biocarburants a gagné toutes les grandes institutions. L'OCDE, la FAO et le FMI ont tour à tour tiré la sonnette d'alarme. Le chercheur Paul Crutzen, prix Nobel de chimie, a déclaré que les cultures énergétiques allaient générer plus de gaz à effet de serre qu'elles n'en feraient économiser.

Les biocarburants sont enfin accusés de participer à la déforestation au Brésil et en Indonésie, ainsi que de faire gonfler le prix des céréales et d'aggraver la famine dans les pays en développement. Si un nouveau langage apparaît avec les biocarburants de deuxième génération, cette deuxième vague d'agrocarburants n'apportera pas de véritable solution.

La question n'est plus de savoir s'il faudra mener une politique de sobriété, mais de savoir comment il faut mener cette politique. La Ville de Lyon présente des chiffres encourageants : l'année 2006 a vu une baisse de 5,24 % de la consommation de carburant, malheureusement, l'année 2007 a vu une hausse de 0,78 %.

Le plus inquiétant s'avère d'être la comparaison sur les quatre premiers mois de l'année :

- baisse en 2006 : 3,09 %
- baisse en 2007 : 3,55 % malheureusement non confirmée sur l'année
- et hausse en 2008 de 5,80 %.

C'est dire que l'année 2008 commence plus mal que l'année 2007.

En terme de kilomètres, on peut constater aussi une baisse encourageante :

Moins 1,5 % en 2006
Moins 2,5 % en 2007

Il n'y a pas de corrélation stricte en raison de la structure des véhicules. On peut souligner la baisse des kilomètres des véhicules utilitaires, l'augmentation des kilomètres parcourus dans les véhicules particuliers et l'inquiétant transfert des kilomètres parcourus par les motos de moins de 125 cm³, en baisse, avec une augmentation des kilomètres parcourus par les motos de plus de 125 cm³. Sur ce point, il convient de s'interroger sur l'utilité de motos de 650 cm³ pour des kilomètres parcourus en ville où le 50 km heure est la norme.

Au-delà de la question d'acheter mieux, et ceci est vrai pour tous les actes d'achat (véhicules moins polluants, papiers recyclés), il faut s'orienter fermement vers le « consommer moins ». La Ville de Lyon devrait se doter, pour un meilleur suivi des politiques publiques, d'indicateurs de consommation à la fois pour servir d'instruments de suivi et pour mobiliser les équipes, afin de mettre en évidence des objectifs très clairs de baisse de consommation :

- consommation de carburant pour les véhicules,
- consommation d'énergie dans les bâtiments,
- consommation d'électricité dans les bâtiments,
- consommation d'électricité au niveau de l'éclairage public,
- consommation de papier dans les services, et ratio entre l'usage du papier recyclé ou du papier classique.

De tels tableaux de suivi permettraient, en outre, des comparaisons entre les collectivités et les différentes institutions en ramenant de telles consommations au nombre de salariés, au nombre d'usagers ou d'habitants. Il convient de souligner que sans la volonté de mesurer, sans la volonté d'équité entre tous face aux enjeux, les efforts seront plus difficilement consentis.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je ferai simplement observer à M. Hamelin que le critère Développement durable pour le choix des véhicules a été porté à 20 % minimum, le prix est pondéré à 40 %, la valeur technique à 30 %, les délais et services à 10 %. La présente délibération prévoit par ailleurs un lot réservé à l'achat de véhicules propres moins de 100 g de CO² au kilomètre, et enfin il est bien connu de tous que la Ville remplace par ailleurs un marché à procédure adaptée pour l'achat de véhicules électriques, simplement sur le plan technique l'évolution est telle et tellement rapide qu'il faut effectivement faire les essais nécessaires avant de se lancer dans l'achat de véhicules qui, le lendemain, seront pratiquement obsolètes.

M. LE MAIRE : Merci bien. Donc la ligne j'allais dire est claire, mais nous nous fixons effectivement pour l'ensemble de ce mandat des objectifs au niveau développement durable qui seront précisés lors de la séance que nous aurons en septembre lorsque la Majorité municipale aura fixé ses grands objectifs. Monsieur Hamelin, vous pouvez être rassuré de ce point de vue, la Ville de Lyon aura une conduite exemplaire, de même d'ailleurs que le Grand Lyon.

Vous allez d'ailleurs nous y aider, vous savez que le Grenelle de l'Environnement avait prévu sur les transports en commun quatre milliards d'euros, peut-être quatre milliards et demi, je ne sais plus quel est le bon chiffre. Aujourd'hui nous n'en sommes plus qu'à deux milliards annoncés, donc si vous pouviez nous aider à faire remonter les chiffres -je faisais hier avec mon collègue du SYTRAL une espèce de perspective pour le plan de mandat prochain-, cela nous aiderait à développer quelques lignes supplémentaires et donc, à réduire les trajets que nous faisons faire par nos agents en voiture parce que, comme vous le savez, nous avons développé des plans de déplacement d'entreprise qui doivent nous permettre de concourir aussi à cette réduction de consommation d'énergie et de gasoil. Donc, je pense que nous sommes les uns et les autres d'accord, vous allez agir au niveau où vous le pouvez, je vais agir au niveau qui est le mien et puis on se rencontrera régulièrement pour voir le chemin accompli par l'un et par l'autre.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)